

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 29 octobre 2025

Date d'affichage : 29 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre novembre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Annabelle MORILLAS - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Séverine CAPOGNA - Anne-Lise CALABRIN

Absents, excusés : Sébastien RUAZ

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2025
- Décision modificative n°2 M57 pour l'année 2025
- Mandat au Centre de Gestion de la Drôme pour lancer les consultations pour la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire groupé en 2026
- Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services des déchets, de l'eau potable et de l'assainissement de Valence Romans Agglo pour l'année 2024
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- L'arrêté de nomination de l'agent recenseur (Laëtitia VIVET) a été adopté et transmis en préfecture et à l'INSEE. Le montant de la dotation de recensement versée par l'Etat a été annoncé à la commune. Celle-ci s'élève à la somme de 1 023 €.
- Le devis de maîtrise d'œuvre d'Actif a été signé pour l'aménagement de l'entrée nord. Une première rencontre a eu lieu en mairie le jeudi 30 octobre.
- La décision d'acheter les parcelles C 161 et C 231 a été notifiée au propriétaire. Un rendez-vous sera prochainement organisé chez Me BARNASSON à Romans.

- Concernant la pose de films solaires à l'école, l'entreprise Glastint a été sollicitée. Leur proposition financière étant moitié moins chère que la Miroiterie des Collines, le devis a été validé (pour un total de 1 811,54 € TTC).
- La subvention exceptionnelle pour l'association L'Ivre Jeunesse de Chatillon Saint Jean a été versée.

Approuvé à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°2 M57 POUR L'ANNEE 2025

Deux réajustements sont à prévoir en cette fin d'année 2025 sur la section d'investissement du Budget.

- Concernant l'achat des parcelles C 161 et C 231, le budget primitif ayant été préparé sans chiffre précis, il manque 2 400 € sur l'article 2111 pour boucler l'opération. Les travaux sylvicoles prévus par l'ONF étant 1 992,47 € moins chers que prévu et l'ordinateur du secrétariat également (pour 433 €), il est proposé de basculer ces deux sommes en 21111
- Pour acter la cession de la parcelle A 765 Chemin Lacour (*parcelle de 172 m² qui traverse une parcelle privée plus importante*), il est nécessaire, même si cette cession a été faite à titre gratuit, d'acter l'écriture en comptabilité. La parcelle a été évaluée à 1 000 € ; il est donc nécessaire de prévoir 1 000 € en dépense pour une sortie comptable de l'inventaire et 1 000 € en recette pour acter qu'il s'agit d'une cession gratuite.

Par conséquent, la décision modificative de budget à adopter se présente comme telle :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
204422 (041) Terrain	+ 1 000 €	2111 (041) Terrain	+ 1 000 €
2111 Achat de terrain	+ 2 400 €		
2117 Travaux forêt	- 1 967 €		
21838 Informatique	- 433 €		
TOTAL	+ 1 000 €	TOTAL	+ 1 000 €

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°2 M57 telle que présentée

Voté à l'unanimité

MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA DRÔME POUR LANCER LES CONSULTATIONS POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE GROUPE EN 2026

Le Centre de Gestion de la Drôme gère actuellement, pour le compte de plusieurs collectivités, trois contrats groupés :

- L'assurance des risques statutaires
- La prévoyance – maintien de salaire
- Les frais de santé – mutuelle

La commune de Saint Michel sur Savasse peut être concernée sur l'un de ces trois contrats. En effet, aujourd'hui, la commune est assurée auprès du CIGAC (filiale de Groupama) pour les risques statutaires. Il s'agit d'une assurance qui prend en charge une grande partie (environ 95%) du coût d'un agent absent pour congé de maladie, maternité ou accident du travail. Ainsi, lorsqu'un agent communal est en arrêt maladie, son salaire doit tout de même lui être versé. La collectivité sollicite alors son assurance statutaire qui rembourse ce salaire versé à l'agent absent.

Courant 2026, le CDG va lancer un marché public pour le compte des collectivités. A l'issue, si le taux proposé par le contrat groupé du CDG est plus intéressant que le contrat d'assurance individuel de la collectivité, celle-ci peut y adhérer. Au début du mandat déjà, une consultation avait été faite par le Centre de Gestion. A l'époque, les tarifs proposés par Groupama à St Michel étaient plus intéressants ; la commune était donc restée chez Groupama.

Ce contrat groupé du CDG26 arrivant à échéance le 31 décembre 2026, il est donc proposé aujourd'hui de donner mandat au CDG pour inclure la commune de Saint Michel sur Savasse dans sa consultation. Ainsi, courant 2026, la commune pourra comparer avec les taux actuellement pratiqués par Groupama et choisir, fin 2026, le contrat le plus intéressant (contrat groupé du CDG ou contrat individuel communal).

Aujourd'hui, pour se laisser le choix et l'opportunité d'un contrat d'assurance statutaire intéressant en 2026, il est proposé de donner mandat au CDG pour consulter pour le compte de la commune. En effet, dans son courrier de sollicitation, les services du CDG26 précisent bien que « *donner mandat n'impose pas d'adhérer au contrat que proposera le CDG26 à l'issue de la consultation. Donner mandat est sans engagement ; la commune sera ensuite libre de retenir ou non les offres obtenues* ».

Le Conseil Municipal décide de donner mandat au Centre de gestion de la Drôme pour lancer des consultations, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances risques auprès d'entreprises d'assurances agréées dont les caractéristiques techniques de ces contrats sont les suivantes :

- Couverture de tout ou partie des risques suivants :
 - Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
 - Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;
- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

Voté à l'unanimité

PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR LES SERVICES DECHETS, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE VALENCE ROMANS AGGLO POUR L'ANNEE 2024

Comme chaque année, le conseil municipal doit prendre acte des rapports sur le prix et la qualité des services des déchets, de l'eau potable et de l'assainissement de Valence Romans Agglo pour l'année 2024.

Assainissement

Présentation et faits marquants

Le rapport présente les activités et performances 2024 de la Régie assainissement de Valence Romans Agglo, qui gère l'assainissement collectif et non collectif sur 54 communes.

Les principaux faits marquants incluent :

- La réorganisation de la régie avec la création d'un service Usagers et d'un service Études et travaux pour améliorer la réactivité
- Les mutualisations entre les régies eau potable et assainissement (service RH commun et pilotage centralisé des contrats DSP)
- La poursuite des travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Romans-sur-Isère avec validation du projet d'agrandissement de la station
- La remise à niveau des clarificateurs de la station de Valence (opération de plus de 1 M € HT)
- L'acquisition d'un camion hydrocureur recycleur permettant 80 % d'économie d'eau et gain de 20 à 30 % de carburant
- La nouvelle stratégie Spanc plus volontariste avec adoption de nouveaux tarifs et équipe renforcée
- La fin du dispositif Qualité eau en partenariat avec la CCI de la Drôme

Patrimoine et infrastructures

La régie gère un patrimoine important comprenant :

- 1 598 km de réseaux (1 212 km d'assainissement et 386 km d'eaux pluviales)
- 44 stations de traitement des eaux usées
- 11 bassins d'orage
- 186 postes de refoulement
- 89 906 abonnés
- 69 949 regards
- 29 308 grilles et avaloirs

Les 3 principaux systèmes d'assainissement (Valence, Portes-lès-Valence et Romans-sur-Isère) desservent 92 % des abonnés.

Exploitation et performances

Modes de gestion

- Régie directe : 13 communes (58 % des réseaux)
- Prestations de service (Saur) : 38 communes
- Délégation de service public (Veolia) : 10 communes

Traitement des eaux usées

- 370 912 équivalents habitants de capacité totale de traitement
- 3 stations principales et 41 petites stations
- Plus de 20 millions de m³ collectés et traités
- Production de biogaz sur le site de Valence : 739 360 Nm³ produits et injectés (82 % de l'objectif initial)

Conformité des systèmes

- Système de Portes-lès-Valence : conforme (0,13 % de volume déversé/collecté)
- Système de Valence : non conforme en collecte (5,2 % de charge déversée/collectée)
- Système de Romans-sur-Isère : non conforme en collecte (6,1 % de charge déversée/collectée)
- Stations de Valence et Portes-lès-Valence : conformes en traitement
- Station de Romans-sur-Isère : non conforme en traitement

Entretien des réseaux

- 120 km de réseaux d'assainissement curés (9,9 % du réseau)
- 17,9 km de réseaux pluviaux curés (4,6 % du réseau)
- 7 855 grilles/avaloirs nettoyés (26,8 % du total)
- 990 puits d'infiltration curés (18,6 % du total)
- 596 interventions de désobstruction

Investissements et travaux

- 3,4 km de renouvellement de réseaux d'assainissement (0,28 % du patrimoine)
- 1,8 km d'extensions de réseaux
- 3,16 M€ HT investis dans le renouvellement des réseaux
- Travaux majeurs à Bourg-de-Péage, Romans-sur-Isère et Valence
- 111 nouveaux branchements réalisés
- 1,03 M€ HT d'études engagées en assainissement

Gestion des eaux pluviales

La stratégie adoptée vise à faire de l'infiltration à la source la règle prioritaire :

- Déconnexion de 3,6 ha de surfaces des réseaux (avec 4 ha gérés par infiltration)
- Participation financière de l'Agglo pour les aménagements des communes : 4 conventions signées avec objectif de 2 500 m² désimperméabilisés
- Poursuite du recensement des ouvrages de gestion des eaux pluviales
- 13 visites du parking didactique de Mauboule (179 visiteurs)
- Lancement du zonage pluvial à l'échelle du territoire (marché signé en juillet 2024)

Usagers et services

- 5 656 appels traités au service usagers (taux de décroché : 94,75 %)
- 1 694 avis délivrés sur les demandes d'urbanisme
- 153 contrôles de branchements à la demande des usagers
- 11 474 installations d'assainissement non collectif identifiées (84 % taux de conformité)
- 886 contrôles Spanc réalisés
- Tarif unique sur le territoire : 1,96 € TTC/m³ pour une facture de 120 m³ (après actualisation de +10,89 %)

Finances

- Recettes réelles de fonctionnement : 17,4 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement : 12,2 M€
- Recettes réelles d'investissement : 9,5 M€
- Dépenses réelles d'investissement : 11 M€
- Dette : 14,7 M€ avec une durée d'extinction de 2,8 ans
- Résultat cumulé positif : +3,3 M€
- 10,8 millions de m³ facturés en 2024

Projets 2025

- Reprise en régie directe fin 2025 des 38 systèmes d'assainissement gérés actuellement par un prestataire
- Sécurisation des recettes avec mise à jour des abonnés assainissement collectif
- Actualisation des règlements de service assainissement collectif et non collectif
- Adoption d'un zonage et règlement de gestion des eaux pluviales
- Démarrage des travaux photovoltaïques sur les sites de Bésayes et Malissard
- Poursuite des travaux de mise aux normes du système de Romans-sur-Isère avec enquête publique et choix de l'entreprise pour l'agrandissement de la station
- Finalisation de la campagne de diagnostics initiaux Spanc

Engagement environnemental et transition

- 9 sites labellisés Refuges LPO avec actions pour la biodiversité (nichoirs, haies, mares)
- Production d'énergie verte : 127 MWh consommés (31 % de la consommation électrique hors DSP)
- 1 700 m³ de matériaux réemployés dans les tranchées d'assainissement
- Coopération décentralisée avec le Sénégal (programme Adel financé par l'AFD)
- Adhésion au Graie avec participation active aux groupes de travail

Ce rapport démontre l'engagement de Valence Romans Agglo vers une gestion durable et performante de l'assainissement, avec une situation financière saine et une vision environnementale ambitieuse.

Concernant plus spécifiquement Saint Michel :

LE PATRIMOINE

Linéaire de réseaux d'eaux usées (en mètres)	3 548
Linéaire de réseaux pluvial (en mètres)	1 800
Linéaire total de réseaux assainissement et eaux pluviales (en mètres)	5 348
Nombre de regards	237
Nombre de déversoirs d'orage	1
Nombre de grilles et avaloirs	92
Nombre de bassins d'eaux pluviales	1

EXPLOITATION

Exploitant des réseaux	Saur
Linéaire de réseaux d'eaux usées curés	336
% de réseaux curés (eaux usées)	10 %
Linéaire de réseaux d'eaux pluviales curés	73
% de réseaux curés (eaux pluviales)	4 %
Nombre de grilles et avaloirs nettoyés	19

URBANISME

Nombre d'avis de la direction de l'assainissement sur les documents d'urbanisme	16
---	----

FACTURATION

Volume facturés (domestiques) (en m ³)	11 931 m ³
Nombre d'abonnés facturés	140
Tarif TTC/m ³ pour une facturation de 120 m ³ (hors redevance modernisation des réseaux de collecte)	1,79 €
Montant HT part fixe Valence Romans Agglo	21,07 €
Montant HT part variable Valence Romans Agglo	1,45 €

TRAVAUX

MONTANT (H.T.)	TYPE
1 109 €	Travaux extension EU
14 348 €	Travaux de gestion EP
14 348 €	Travaux Co-maîtrise d'ouvrage
16 551 €	Etudes assainissement

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Nombre d'installations ANC connues (contrôlés par le SPANC)	122
Installations ANC conformes	27
Installations ANC non-conformes (avec risques sanitaires)	17
Taux de conformité (sans risque sanitaire)	86 %
Nombre de diagnostics ventes 2024	1
Nombre de rapports de conception 2024	1
Nombre de rapports de réalisation 2024	3

Eau potable

Présentation générale et organisation

Valence Romans Agglo gère le service d'eau potable sur un territoire de 940,5 km², desservant plus de 220 000 habitants. L'organisation comprend :

- 37 ressources en eau exploitées
- 22 stations de production
- 8 captages prioritaires
- 105 sites de stockage
- 3 538 km de réseau de distribution
- 40 interconnexions
- 107 436 abonnés
- 96 équivalents temps plein (emplois directs)
- 13,5 millions de m³ consommés

La gouvernance est assurée par une direction de l'eau sous la responsabilité d'élus, avec une régie autonome (Valence Romans Eau) créée en 2020, et trois contrats de délégation de service public (DSP). Le service est certifié ISO 9001, 14001 et 45001.

Faits marquants 2024

Évolution de la régie Valence Romans Eau

Intégration de nouvelles communes

- Romans-sur-Isère et Mours-Saint-Eusèbe (novembre 2024)
- Charpey et Saint-Vincent-la-Commanderie (janvier 2025)
- Total : 14 communes et 150 000 habitants desservis
- Plus de 11 millions de m³ d'eau potable produits annuellement

Triple certification ISO maintenue

- ISO 9001 (qualité)
- ISO 14001 (environnement)
- ISO 45001 (sécurité au travail)
- ISO 50001 en cours pour 2025 (management de l'énergie)

Qualité de l'eau garantie

Taux de conformité

- Conformité microbiologique : 98,06 %
- Conformité physico-chimique : 99,41 %

Métabolites de pesticides

- Nouvelle classification du métabolite R471811 du chlorothalonil avec norme de 0,9 µg/L (au lieu de 0,1 µg/L)
- Le métabolite R417888 reste soumis à la limite de 0,1 µg/L

Protection des captages prioritaires

8 captages classés prioritaires sur le territoire

Programme territorial Eau & agriculture

- 43 agriculteurs sensibilisés aux enjeux de préservation
- 77 agriculteurs accompagnés dans l'évolution de leurs pratiques agricoles

Paiements pour services environnementaux

- 39 agriculteurs engagés
- 230 329 € d'aide directe totale

Stratégie foncière

- Transfert du droit de préemption urbain à l'Agglo (Romans-sur-Isère et Bourg-lès-Valence)
- Acquisitions de parcelles en cours
- Création et révision de périmètres de protection sanitaire

Performance des réseaux

Rendement et renouvellement

Indicateurs de performance

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 104/120
- Plus de 30 000 mètres linéaires de réseaux renouvelés en 2024

Rendement du réseau de distribution

- Valence Romans Eau : 86,5 % (hors vente en gros)
- Meilleurs rendements : Châteaudouble (97,21 %), Peyrus (94,91 %), SIE Plaine de Valence (88,66 %)

Indice linéaire de pertes en réseau

- Valence Romans Eau rural : 2,3 m³/jour/km
- Valence Romans Eau urbain : 4,9 m³/jour/km

Consommation et sobriété

- Baisse de 4 % de la consommation moyenne en 2024
- Signe d'une responsabilité partagée entre collectivités et citoyens

Service aux usagers

Proximité et accessibilité

- 6 points d'accueil dédiés sur le territoire
- Numéro d'appel commun (04 75 57 86 20) de 8 h à 18 h
- Service d'astreinte 24 h/24 et 7 j/7
- Agence en ligne disponible

Solidarité

- Plus de 150 abandons de créances et versements à un fonds de solidarité
- 53 695 € au total

Qualité de service

- Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements : 100 % pour la majorité des secteurs
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 0,9 u/1000 abonnés (Valence Romans Eau)

Tarification et finances

Prix de l'eau au 1^{er} janvier 2025 (tarif TTC uniformisé pour 1 m³)

- Valence Romans Eau : 2,12 €
- Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe : 2,13 €
- SIE Rochefort-Samson : 2,19 €
- SIE Sud Valentinois : 2,22 €
- SIE Plaine de Valence : 2,29 €
- SIE de l'Herbasse : 2,48 €

Budget 2024

Fonctionnement

- Dépenses : 21 014 000 €
- Recettes : 24 832 000 €

Investissement

- Dépenses : 13 043 000 €
- Recettes : 12 756 000 €

Encours de la dette total : 22 045 915 €

Perspectives 2025 : des ambitions fortes

Plan de sécurisation de l'eau potable jusqu'en 2040

Objectifs

- Adapter les systèmes aux impacts du changement climatique
- Se prémunir des polluants émergents
- Garantir une alimentation en eau de qualité et en quantité suffisante

Actions prévues

- Déploiement progressif des schémas directeurs d'alimentation en eau potable (SDAEP)
- Poursuite de la mise en œuvre des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
- Plan de sécurisation interservices
- Études de faisabilité sur les traitements et augmentations des prélèvements
- Restructuration de l'architecture des réseaux pour améliorer la résilience

Ressources stratégiques

7 ressources identifiées comme potentiellement sécurisées à moyen et long terme :

- 4 ressources dans le secteur valentinois
- 3 ressources dans le secteur romanais
- Autorisation de prélèvement totale : 18,9 millions de m³/an

Réforme des redevances des Agences de l'eau

Mise en application en 2025 :

- Nouvelle redevance pour consommation d'eau potable
- Redevances sur la performance des services (pertes en eau et gestion du patrimoine)

Ce rapport 2024 témoigne de l'engagement de Valence Romans Agglo pour garantir un service d'eau potable de qualité, accessible à tous, tout en préparant l'avenir face aux défis du changement climatique.

Déchets

Présentation et faits marquants

Valence Romans Agglo assure la gestion des déchets pour 54 communes et 223 630 habitants.

L'année 2024 a été marquée par :

- La fin du déploiement de l'apport volontaire : 49 communes pour environ 110 000 habitants
- Une baisse continue des déchets : 204,26 kg/hab/an d'ordures ménagères (-1,66 %)
- Le verdissement de la flotte avec l'acquisition de 2 camions GNV
- Des horaires d'été en déchèterie pérennisés en 2025 après satisfaction des usagers et gardiens
- Des travaux de mise aux normes des déchèteries d'Alixan, Bourg-de-Péage et Marches
- Un accompagnement financier renforcé : avec une subvention de 650 000 € de Citeo pour lutter contre les déchets abandonnés

Collecte et traitement

La compétence "Gestion des déchets" comprend :

- La collecte : ordures ménagères, collecte sélective, gestion des déchèteries, prévention et sensibilisation
- Le traitement : transféré au Sytrad (Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme)

Ordures ménagères résiduelles (OMr)

- **Modes de gestion** : 55 % en régie (122 539 habitants), 45 % en prestation (101 091 habitants)
- **Modes de collecte** : 48 % en porte-à-porte (108 180 habitants), 52 % en apport volontaire (115 450 habitants)
- **Tonnage 2024** : 45 678 tonnes (-1,66 % par rapport à 2023)
- **Ratio** : 204,26 kg/hab/an (contre 248 kg/hab/an au niveau national)
- **Moyens humains** : 16,9 agents en régie, 29,6 agents en prestation

Collecte sélective

- **Deux flux** : emballages/papiers et verre
- **Modes de gestion emballages/papiers** : 10 % en régie (23 087 habitants), 90 % en prestation (200 543 habitants)
- **Modes de collecte emballages/papiers** : 44 % en porte-à-porte (97 402 habitants), 56 % en apport volontaire (126 228 habitants)
- **Collecte du verre** : 100 % en apport volontaire, 862 conteneurs
- **Tonnage 2024** : 16 147 tonnes (+2,9 % par rapport à 2023) dont 9 609 tonnes d'emballages/papiers et 6 538 tonnes de verre
- **Ratio** : 72,2 kg/hab/an (contre 82 kg/hab/an au niveau national)
- **Moyens humains** : 5,5 agents en régie, 19,9 agents en prestation

Déchèteries

- 13 déchèteries gérées par l'Agglo : 7 en régie, 6 en prestation
- **Tonnage 2024** : 56 681 tonnes (+4,6 % par rapport à 2023)
- **Ratio** : 253,5 kg/hab/an
- **Répartition des apports** : déchets verts 29,4 %, gravats 20,5 %, encombrants 18,8 %, bois/souches 11,2 %, DEA 8 %
- **Moyens humains** : 10,9 agents sur 7 déchèteries en régie, 14 agents sur 6 déchèteries en prestation

Prévention et sensibilisation

- **Compostage** : 1 244 composteurs individuels distribués, accompagnement de 211 sites de compostage collectif
- **Réemploi** : 35 tonnes d'objets collectées via 5 conteneurs, 438 tonnes de textile
- **Actions de sensibilisation** : 105 animations pour plus de 3 654 personnes, dotation de 158 manifestations (57 tonnes de déchets recyclables récupérées)
- **Contrôle qualité** : 3 587 anomalies traitées en porte-à-porte, 240 sensibilisations en direct

Bilan des déchets

- **Quantités totales 2024** : 118 506 tonnes, soit 529,9 kg/hab/an
- **Évolution** : -1,66 % pour les OMr, +2,9 % pour la collecte sélective, +4,6 % pour les déchèteries
- **Indice de réduction** des déchets ménagers à 94,7 (base 100 en 2014)

Indicateurs financiers

Financement

- **TEOM 2024** : taux stable à 8,25 %, montant de 29 309 659 €
- **RS 2024** : 49 établissements concernés, montant facturé de 661 801,11 € (-10,74 % par rapport à 2023), prix unitaire à 76,05 €/m³

Dépenses et recettes

Section de fonctionnement

- Dépenses : 34 197 082 €
- Recettes : 36 432 989 €
- Résultat 2024 : +2 235 907 €

Section d'investissement

- Dépenses : 3 326 830 €
- Recettes : 8 207 953 €
- Résultat 2024 : +4 881 123 €

Coût aidé

- **Total** : 24 657 804 € (+7,7 % par rapport à 2023)
- **Par habitant** : 110,28 €
- **Par tonne** : 227,98 €

Perspectives 2025

- Poursuite du déploiement de l'apport volontaire sur les centres contraints
- Déploiement de nouvelles filières REP (Responsabilité élargie des producteurs)
- Optimisation du service et des équipements
- Amélioration continue de la valorisation des déchets

L'Agglo continue d'améliorer la gestion des déchets en favorisant la réduction à la source, l'optimisation des services et la transition vers des modes de collecte plus respectueux de l'environnement.

Concernant plus spécifiquement Saint Michel :

SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE

567 habitants



L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Mode de collecte
Apport volontaire

Collecteur par flux
OM – Régie
MM – Propolys
Verre – Guérin Logistique

L'ANNÉE 2024

Les évènements marquants

- > 21 conteneurs lavés
- > Signature d'une convention « Lutte contre les déchets abandonnés diffus » avec Citeo

Les chiffres clés

- > 95 tonnes d'ordures ménagères collectées soit 167 kg/hab
- > 23 tonnes d'emballages recyclables collectées soit 40 kg/hab
- > 18 tonnes de verre collectées soit 32 kg/hab
- > 21 conteneurs d'apport volontaire
- > 21 composteurs individuels et 3 composteurs collectifs en place au 31/12/24

En déchèteries

- > Aucun apport réalisé par la commune de Saint-Michel-sur-Savasse dans les déchèteries intercommunales

LES PERSPECTIVES 2025

- > Ajustement, le cas échéant, de la dotation en conteneurs d'apport volontaire
- > Validation de la première année du projet « Lutte contre les déchets abandonnés diffus »

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports sur la qualité du service des services déchets, eau potable et assainissement pour l'année 2024, établis par Valence Romans Agglo.

Ces rapports sont consultables en Mairie par tout citoyen qui en formule la demande et sur le site internet de Valence Romans Agglo.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Carte de vœux

L'Agglo a créé la carte de vœux de la commune pour 2026.



Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis fin septembre :

- Dépôts :
 - PC pour la rénovation d'une écurie en logement 575 Grand'Route
 - DP pour pose d'un transformateur électrique 370 Chemin de la Sainte
- Décisions :
 - Accord pour une rénovation de toiture et un changement de destination 25 Impasse de la Passerelle

Travaux en cours

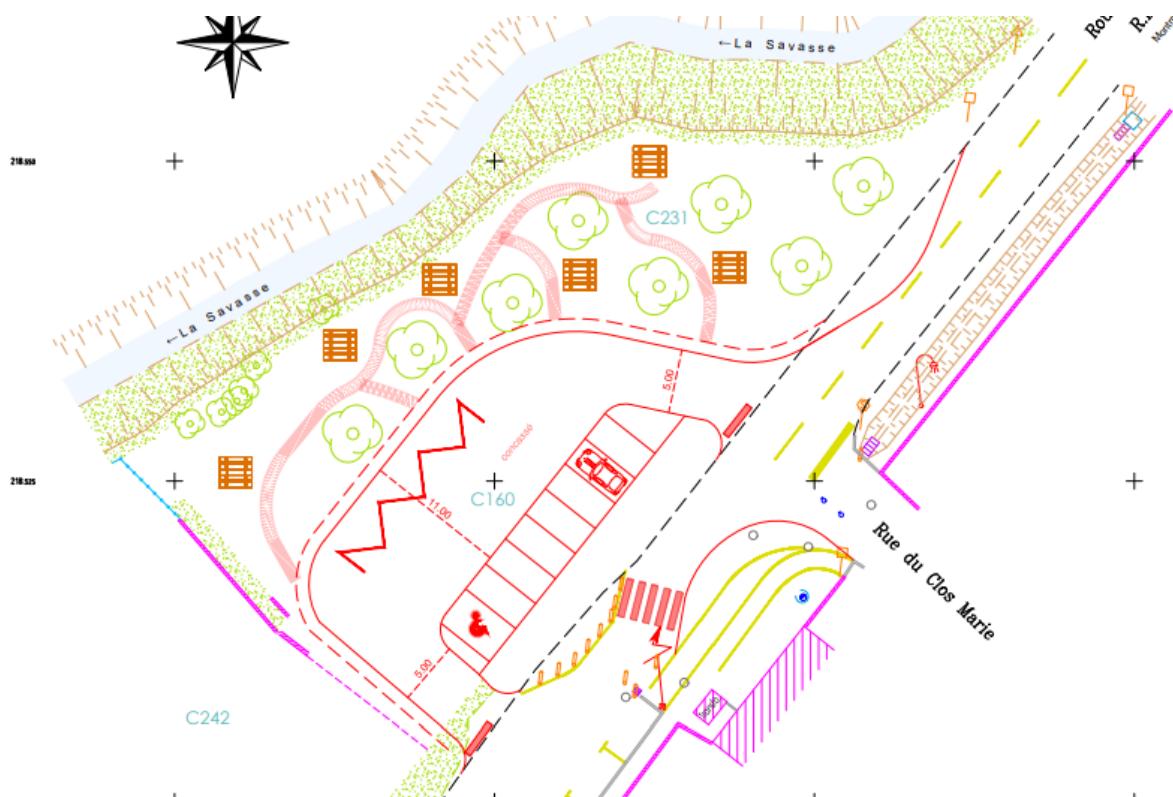
- Les travaux de finalisation de la cuisine de la mairie ainsi que le changement des vitres cassées par un acte de vandalisme à l'école sont en cours
- Les travaux de la façade de la mairie, des murs d'enceinte et du parvis de l'église sont terminés. Cela fait une très belle réalisation. Il reste encore des travaux supplémentaires à envisager : la couverture du mur entre la salle et la mairie, le bas de la rampe et le mur derrière le transformateur.
- Les travaux pour l'installation de la pompe à chaleur mairie/salle de la cour sont terminés.
- Les travaux du SDED sont en cours de finalisation. Une coupure d'électricité était prévue ce 4 novembre pour le raccordement électrique. L'entreprise Serpolet sera

également présente pour combler les dernières tranchées restantes. Toutefois, en raison d'une grève à Enedis, les coupures n'ont pas lieu et les travaux programmés prennent du retard.

- Un devis de l'entreprise Terpend a été reçu pour les travaux sur le fossé Impasse de la Rivière. Le coût des travaux prévus est de 6 615,96 € pour 10 mètres linéaires. Il reste 8 334 € au budget en matière de travaux de voirie. Les travaux pourraient donc être prévus cette année. D'autres devis vont être demandés afin de comparer les offres. Un point sera fait lors du prochain conseil municipal.

Aménagement de l'entrée Nord :

Un point a été fait avec le bureau d'étude Actif afin de proposer un avant-projet sommaire et de lancer les demandes de subvention dès que possible. Ce projet est présenté en séance. Il permet de créer du stationnement, un joli espace vert et de faire ralentir les véhicules qui arrivent depuis la Route du Bagnol.



Après échanges, il est décidé de proposer au maître d'œuvre :

- De modifier l'emplacement du stationnement bus/poids lourds
- De remplacer cet emplacement par des places pour véhicules légers, identifiées comme covoiturage.
- De décaler l'accès pour être moins près du mur et décaler d'autant la place « handicapée »
- De réduire le nombre de tables de pique-nique
- D'envisager la pose d'une borne de recharge près du transformateur à l'entrée du Clos Marie
- D'envisager un point d'eau ou de vidange pour les camping-cars dans le cas où ces dispositifs sont subventionnables.

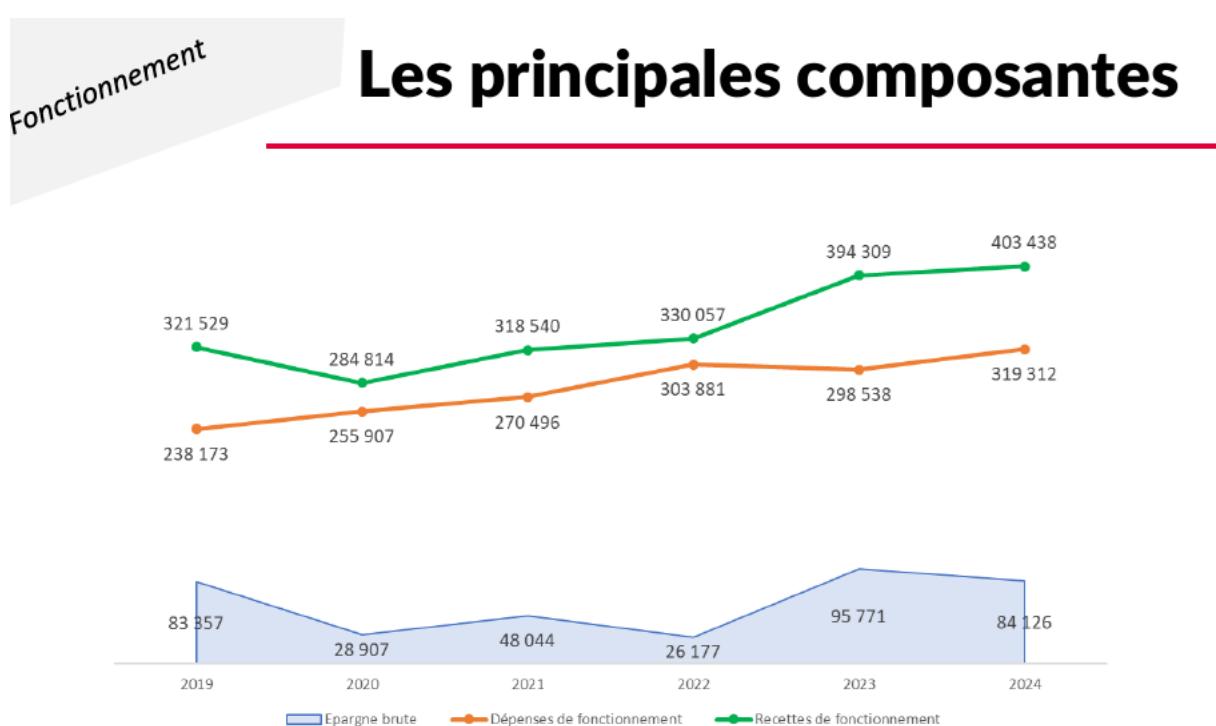
A propos de la parcelle C 160 :

- L'avocat de la famille concernée conteste le caractère public de la parcelle.
- En parallèle, un courrier a été envoyé directement à la famille pour connaître leurs prétentions. Ils seront relancés pour faire le point.

Le maintien de la piscine n'est pas du tout envisagé. Pourtant, la problématique de la défense incendie va se poser dans les prochaines années. En effet, avec l'étude en cours via le SIEH, de nombreuses maisons, même dans le village, ne sont pas suffisamment desservies. Mais la mise aux normes, à la charge des communes, serait très onéreuse. Une rencontre aura lieu prochainement en mairie avec le bureau d'étude.

Point budget

Le 24 octobre dernier, le service finances de Valence Romans Agglo s'est rendu en mairie pour faire un point sur la situation budgétaire communale.



La commune a connu un effet de ciseaux jusqu'en 2022. A compter de 2023, les recettes augmentent plus fortement que les dépenses, et l'épargne brute progresse. En 2024 elle est équivalente à celle de 2019, exercice au cours duquel elle était majorée par une recette exceptionnelle de 30 K€.



Groupe de référence :
Communes de moins
de 2 000 habitants

Benchmark local

Tableau de constitution de l'épargne brute de l'échantillon (en €/hab.)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Commune	Recettes de fonctionnement	551	480	544	572	692
	Dépenses de fonctionnement	408	432	462	527	524
	Epargne brute	143	49	82	45	168

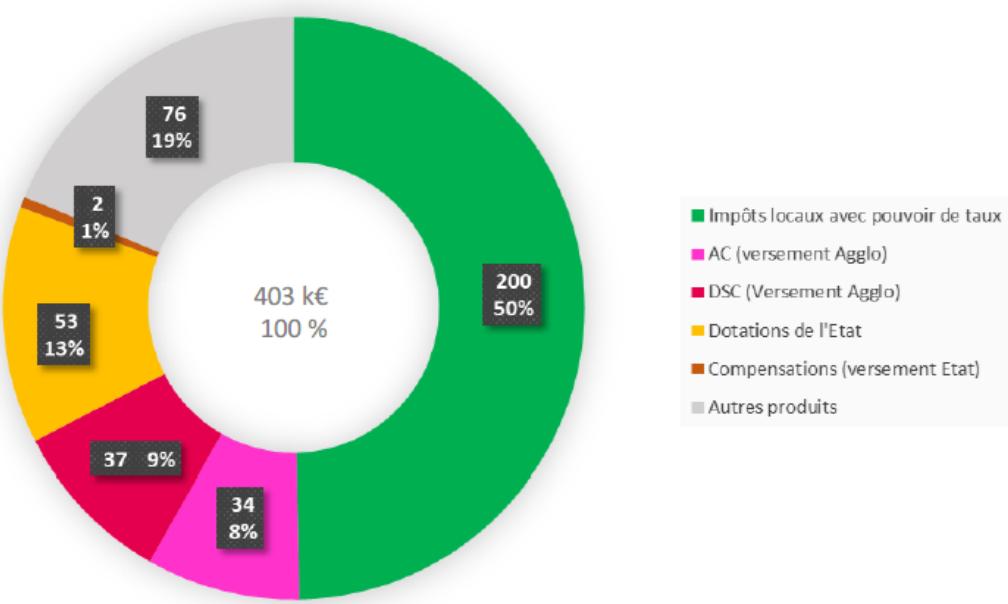
Tableau de constitution de l'épargne brute du groupe de référence (en €/hab.)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Strate	Recettes de fonctionnement	582	591	629	655	752
	Dépenses de fonctionnement	500	504	512	551	578
	Epargne brute	82	87	118	104	174

L'épargne brute par habitant est structurellement inférieure à celle des communes comparables à l'exception de 2019. Ceci s'explique par un écart avec les recettes de fonctionnement plus important que celui observé sur les dépenses.

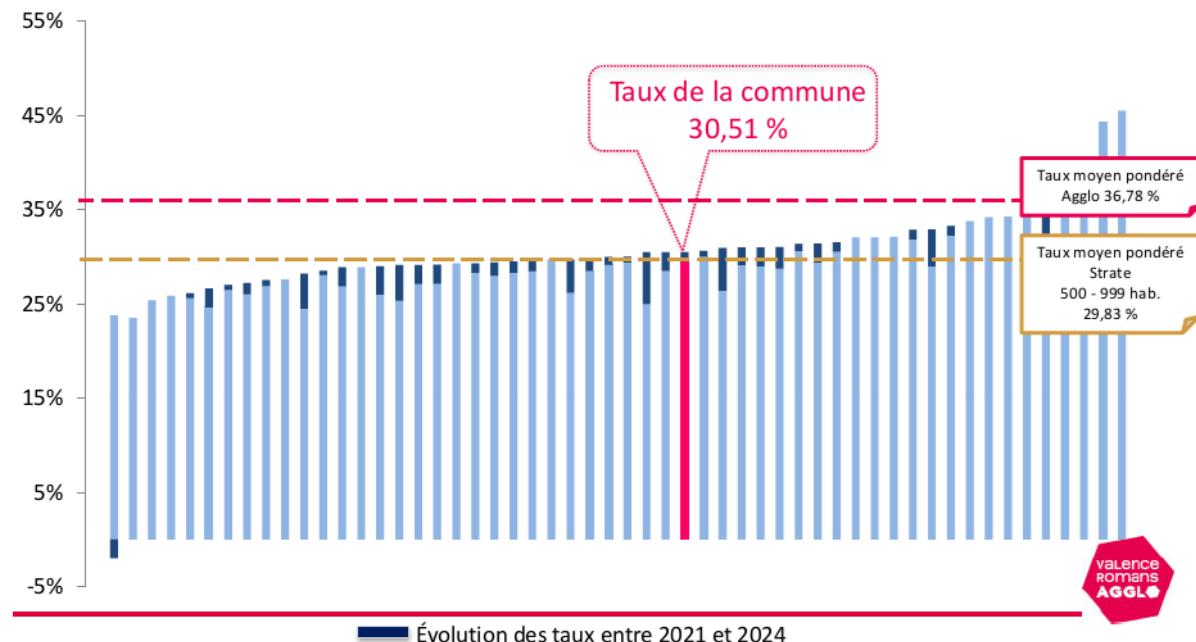
VILLENEUVE
ROMANS

La dépendance en 2024 des recettes de fonctionnement



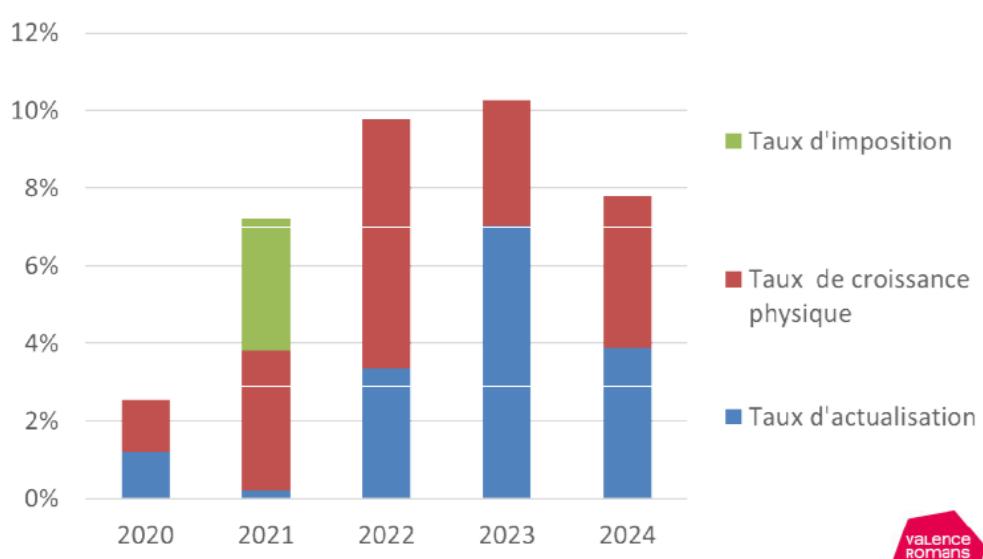
Taux 2024 des 54
communes de l'Agglo

La taxe foncière évolution des taux



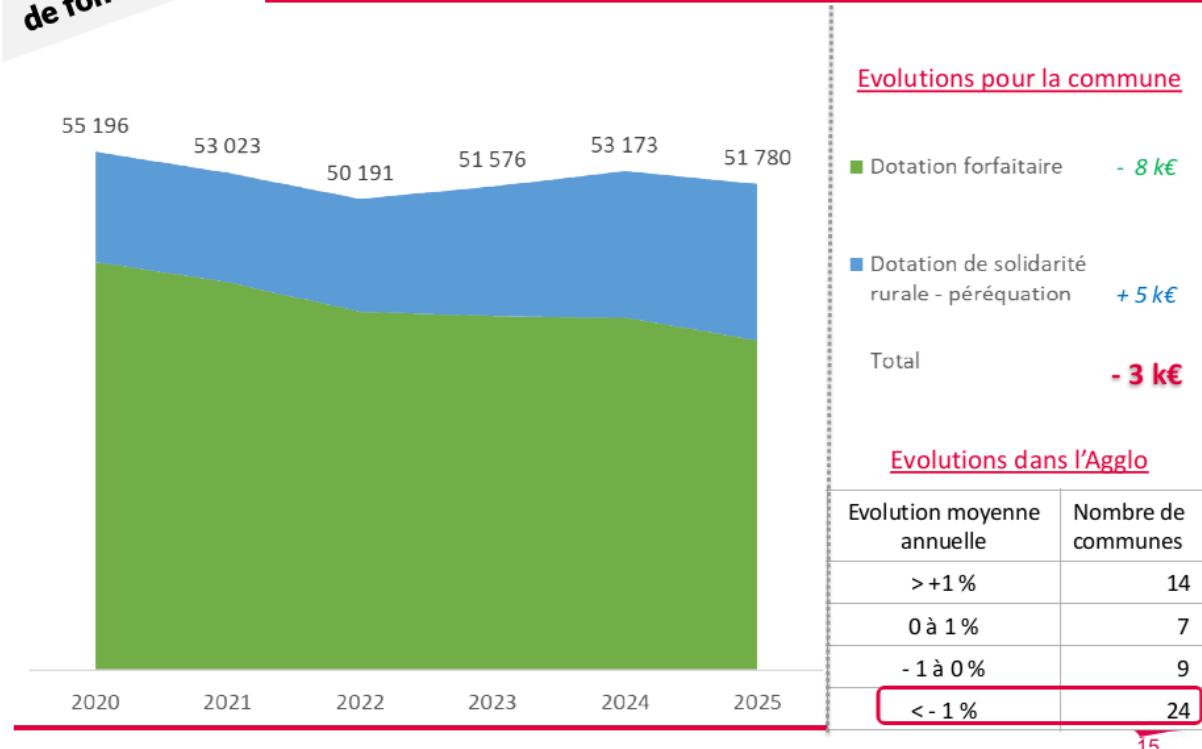
Evolution totale
2020 - 2024

La taxe foncière : synthèse des facteurs d'évolution



Dotation globale de fonctionnement

Evolution des composantes



Investissement sur 6 ans

Tableau de financement 2019 / 2024

	Cumul
Dépenses d'investissement	1 321 187
- FCTVA	160 486
- Recettes propres d'investissement	783 736
- Autres recettes d'investissement	171 409
= Charge nette	205 556
- Epargne nette	283 523
Emprunts nouveaux	71 159
<i>Variation du fonds de roulement</i>	<i>149 126</i>

Moyenne annuelle

220 198

26 748

130 623

28 568

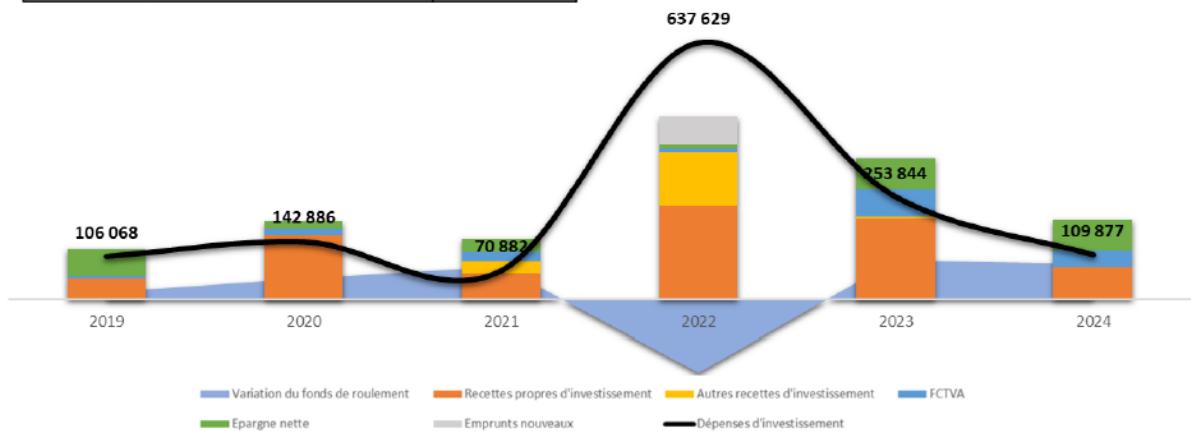
34 259

47 254

11 860

24 854

637 629



Groupe de référence :
Communes de moins
de 2 000 habitants

Benchmark interne Aggro

Commune

Strate

Tableau de financement des investissements de l'échantillon (en €/hab.)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement hors remb	182	241	121	1 105	445	191
Recettes d'investissement hors emprunts	98	293	197	650	479	210
Epargne nette	113	33	59	17	135	133
Emprunts hors GAD	1	0	0	122	1	0

Tableau de financement des investissements du groupe de référence (en €/hab.)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement hors remb	318	285	251	354	290	265
Recettes d'investissement hors emprunts	173	201	191	276	178	164
Epargne nette	32	26	51	60	125	117
Emprunts hors GAD	59	39	33	71	12	6

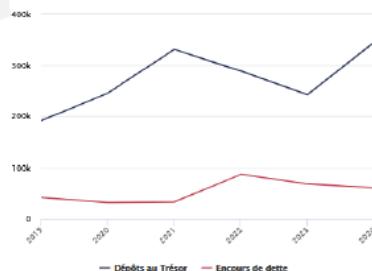
L'investissement est inférieur aux communes comparables, à l'exception notable de 2022 et 2023. En moyenne, le pic de 2023 ramène dans les niveaux de la strate. L'autofinancement de la commune étant bien supérieure, les investissements ont été financés sans recours à l'emprunt et au fonds de roulement, sauf en 2022.

nce dans
GLO

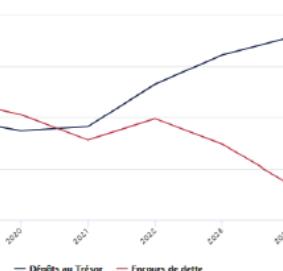
Endettement

Dette en valeur et volume de trésorerie

Evolution de l'encours de dette et des dépôts au Trésor de l'échantillon (en €)

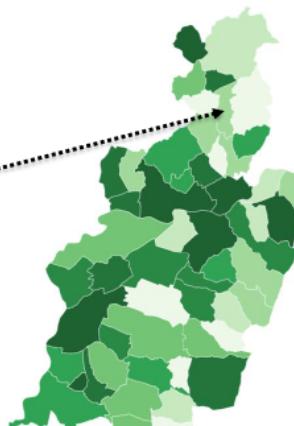


Par rapport au groupe de référence (en €)



La dette de la commune est stable, alors que celle de l'échantillon a diminué. Les dépôts au trésor ont augmenté, comme ceux des communes comparables.

= 107 €/h

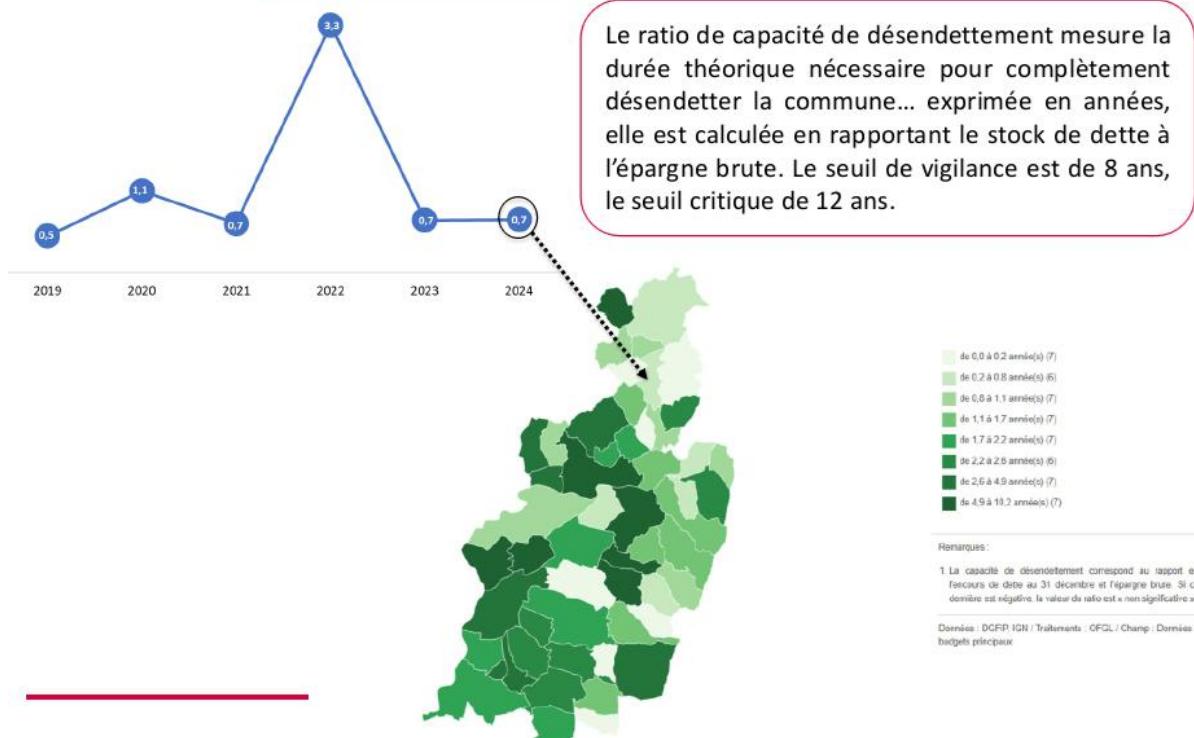


- de 0 à 400 hab. (7)
- de 401 à 1 100 hab. (8)
- de 1 101 à 2 000 hab. (7)
- de 2 001 à 3 044 hab. (7)
- de 3 045 à 3 744 hab. (7)
- de 3 745 à 4 300 hab. (6)
- de 4 301 à 5 633 hab. (7)
- de 5 634 à 18 299 hab. (7)

Données : DGFP / IGN / Traitements : OFGL / Clapp : Données des budgets principaux

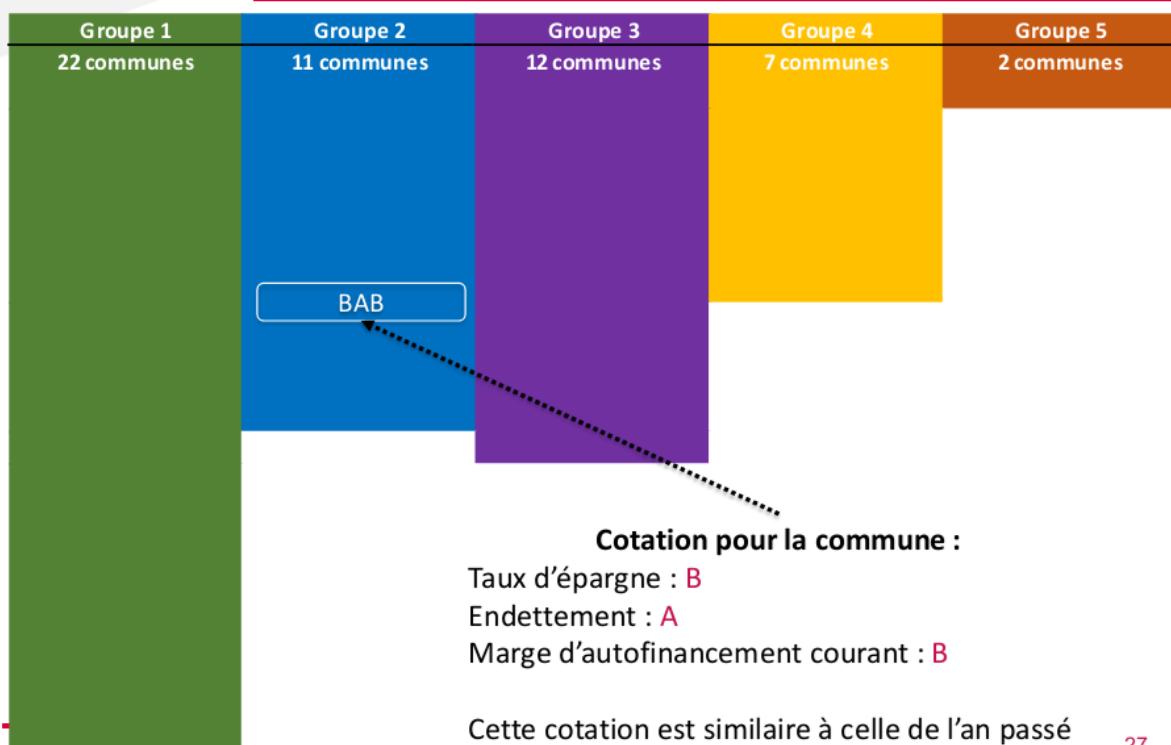
Solvabilité

Dette et solvabilité



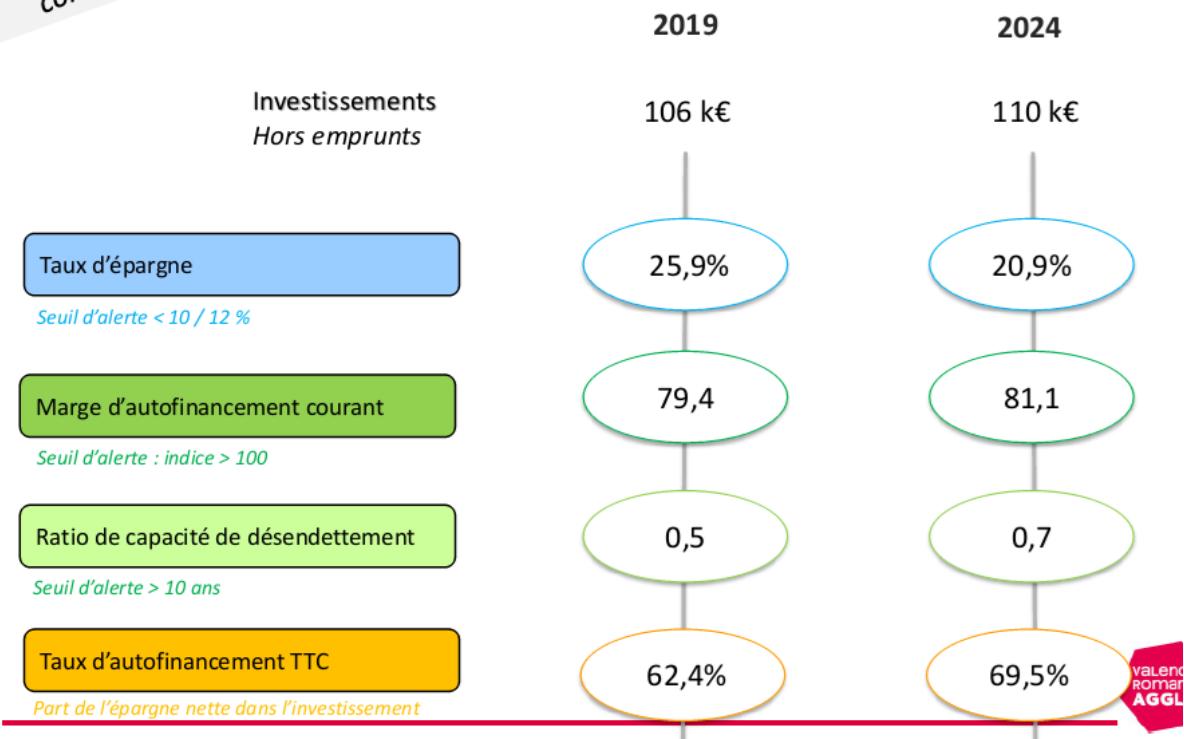
Cotation 2025

Actualisation de la cotation



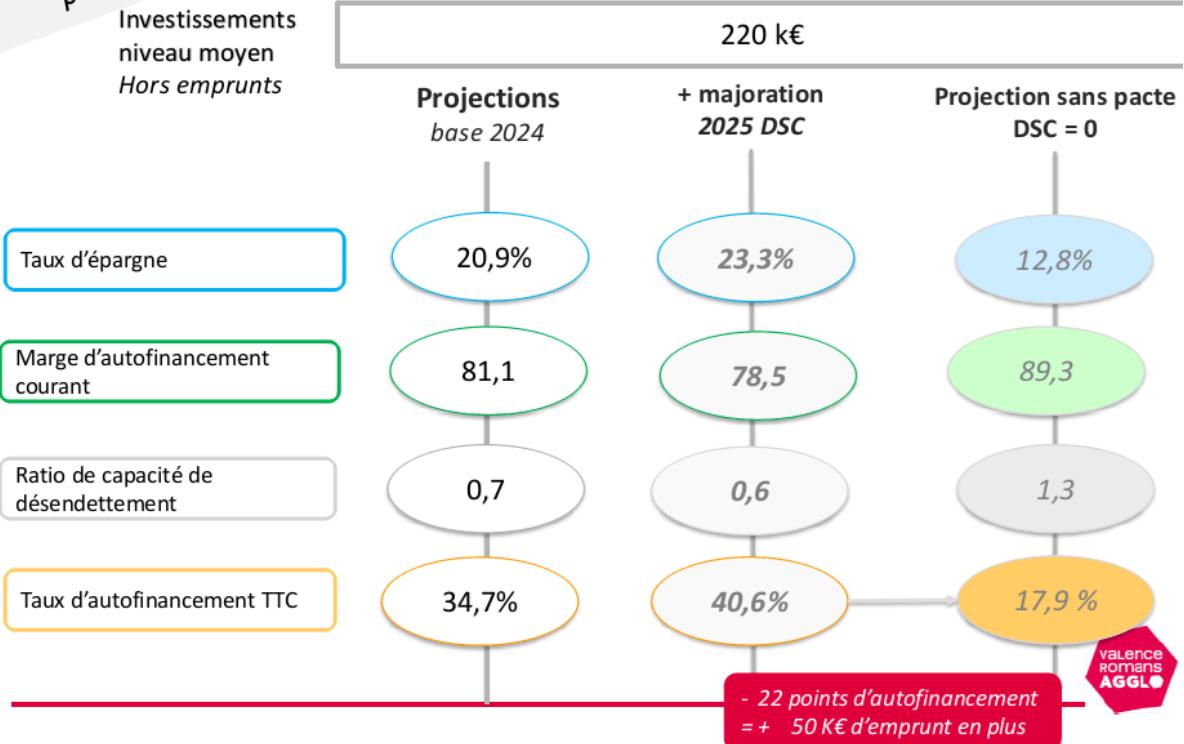
Indicateurs comparaisons

Les finances en un clin d'œil



Indicateurs
Toutes choses égales
par ailleurs

Test de sensibilité : pacte financier du mandat



RH

La période des entretiens de fin d'année va débuter.

Chaque année, le centre de gestion informe également des possibilités d'avancement de grade des agents. Ainsi, avec une certaine ancienneté, les agents peuvent passer au grade supérieur sans passer de concours ou d'examen. Pour 2026, l'agent technique peut prétendre au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Même si la commune n'a aucune obligation à procéder à cet avancement, il est décidé de lancer la procédure pour valider cet avancement de grade dans l'année à venir.

Chemin de la Cloître

La commune de Montmiral souhaite faire élargir le Chemin de la Cloître, dont une partie se situe sur la commune de Saint Michel sur Savasse.



Le Maire de Montmiral a rencontré le Maire de Saint Michel pour en échanger. Les parcelles limitrophes du chemin étant privées, il a été convenu de laisser la commune de Montmiral prendre contact avec les propriétaires riverains et d'organiser cet élargissement. Même si le chemin se situe sur la commune de St Michel, celui-ci desservant des habitations situées à Montmiral, il est décidé de laisser la commune de Montmiral faire le nécessaire si elle souhaite élargir ce chemin. Si les propriétaires riverains donnent leur accord et qu'aucune participation financière n'est demandée, les élus saint-michelois ne s'opposent pas à ce projet.

Divers

- Animation avec Valence Romans Agglo : pour rappel, une demande de subvention est en cours auprès du Service Patrimoine de Valence Romans Agglo pour les travaux de la mairie. Afin d'obtenir cette subvention, le service patrimoine demande à ce que la commune valorise son patrimoine. Pour cela, le service Pays d'art et d'histoire propose d'organiser une visite du village pour les élèves de l'école. Cette visite, qui partira de l'église jusqu'au monument aux morts, sera l'occasion de faire un point sur l'histoire du village, de la bascule... Le coût est de 4 € par élèves, soit 224 € et permettra d'obtenir la subvention.
- Chatikids : il s'agit du centre aéré de Chatillon Saint Jean dont les enfants de St Michel sont prioritaires en raison de l'entente conclue entre les deux communes. Le bilan de l'année scolaire 2024-2025 a été fait. Pour Saint Michel, il y a eu plus

- de 400 heures de garde d'enfants saint-michelois durant l'année. Le coût pour Saint Michel est de 1 067,31 € (pour un coût de 2,59€/enfant).
- Repas des séniors : il aura lieu le 6 décembre. Pour le conseil municipal, il y aura également Pierre COLOMB, Ghislaine BARTHELON, Pierre FERRIER, Carole MOTTUEL et Séverine CAPOGNA. Cette année, il y aura une petite animation musicale. Le repas a été commandé ; les inscriptions sont encore en cours. Il manque encore à prévoir la déco, les mandarines et les boissons.
 - Cérémonie du 11 novembre : le rendez-vous est fixé à 11 heures. La gerbe a été commandée.
 - Pose des illuminations : le rendez-vous est fixé le 29 novembre. Le repas sera fourni par la mairie via le GAEC Lacour. Pour poser une guirlande sur une façade d'immeuble, avec l'accord de trois propriétaires sur quatre, il est décidé de percer cette façade.
 - Boite aux lettres de la mairie : avec la rénovation du mur d'enceinte de la mairie, il est décidé, à l'unanimité, de changer les boîtes aux lettres (couleur crème).
 - Réception en mairie d'un courrier informant de la création d'un extranet pour les locataires de Valence Romans Habitat. Concernant VRH, une locataire de Lo Meino est venue en mairie pour faire part de ses difficultés avec le bailleur social (travaux non réalisés, facturation de chauffage...). Un courrier a été envoyé par la commune à Valence Romans Habitat pour appuyer le dossier de cette locataire.
 - Une nouvelle notification de la SAFER concernant une vente a été reçue.
 - Etang de Montmiral : suite à la vidange accidentelle de l'étang cet été, la DDT veut supprimer l'étang et ne plus le remettre en eau car cet étang coupait la continuité écologique de la Savasse. Mais pour le village de Saint Michel, l'étang permet de faire tampon en cas de crue et de pluie torrentielle. Des représentants de la DDT seront présents à Montmiral le 20 novembre prochain ; Jérôme GUILLOUD sera présent et représentera les élus de St Michel pour évoquer la problématique.
 - Propreté de l'Espace du Bagnol : il a été remarqué, à plusieurs reprises, le manque d'entretien de l'Espace du Bagnol. Pourrait-il être envisagé de faire venir Archer régulièrement ? de nettoyer la salle également le vendredi ? de noter et contrôler les tâches réalisées par les employés communaux ? Ce point sera discuté lors d'une prochaine réunion du SIVU.
 - Déclassement de chemins : un propriétaire relance la commune pour voir déclasser un chemin. La démarche est à relancer car plus il y a de propriétaires concernés, plus les coûts seront réduits.

Dates

- Manifestations :
 - Journée Bien-être/Zen par LCDC Sport et bien-être le Dimanche 9 novembre à l'Espace du Bagnol
 - Soirée Beaujolais le Jeudi 20 novembre à l'Espace du Bagnol
- Webinaire sur les bornes de recharge électriques organisé par le SDED le vendredi 7 novembre de 10h à 12h
- Conseil d'école le lundi 10 novembre à 18h30 à l'école de Saint Michel
- Conférence du CAUE sur l'élu, les paysages et la transition le jeudi 13 novembre de 9h à 17h à Eurre
- Inauguration du Salon des Picturales le vendredi 14 novembre à 19h à Bourg de Péage

- Congrès des Maires à Paris du 18 au 20 novembre
- Réunion sur la programmation des études et travaux d'assainissement pour 2026 le lundi 24 novembre de 14h à 15h30 à Bourg de Péage
- Moment de convivialité chez Chambard le vendredi 5 décembre à partir de 10h à Saint Marcellin
- Séminaires des élus de VRA le samedi 6 décembre de 9h à 13h30 au Palais des expositions de Valence
- Cérémonie de la Sainte Barbe au centre de secours de Romans le samedi 6 décembre à 18h
- Comité de pilotage du Plan de déplacements urbains par Valence Romans Mobilités le jeudi 11 décembre à 10h à Valence
- Prochain conseil municipal : mardi 2 décembre à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTEUL